

INTERNATIONAL JUDO FEDERATION



# Protocole pour la reprise des événements de la FIJ pendant la pandémie de Covid-19

17 août 2020



# TABLE DES MATIÈRES

|  |      |
|--|------|
| Chapitre 1 - Préambule .....   | p.3  |
| Chapitre 2 - Généralités .....   | p.4  |
| Chapitre 3 - Actions obligatoires de protection.....   | p.6  |
| Chapitre 4 - Mesures spécifiques en fonction des lieux .....                                       | p.7  |
| Chapitre 5 - Mesures spécifiques pour le personnel .....   | p.15 |
| <br>   |      |
| Annexe 1 - Déclaration sur l'honneur .....   | p.17 |
| Annexe 2 - Questionnaire de suivi de contact (QSC).....  | p.18 |
| Annexe 3 - Protocole d'urgence en cas de tests PCR Covid-19 positifs/apparition de symptômes ..... | p.19 |
| Annexe 4 - Décharge de responsabilité – Covid-19 .....   | p.22 |

# CHAPITRE 1 - PRÉAMBULE

Le protocole suivant s'applique, tant qu'il n'existe pas de vaccination disponible pour tous dans le monde entier. Cependant le taux d'infection locale permet l'organisation des événements en respect des mesures strictes de protection.

Dès que la vaccination sera disponible, mises à part les exigences d'hygiène générales, elle deviendra la mesure de protection principale la plus sûre et applicable à chaque participant qu'il soit athlète, entraîneur, personnel local, personnel de l'audiovisuel, etc.

Le principe fondamental qui guide les événements de la FIJ est de protéger et être protégé en portant un masque et en respectant les recommandations de ce protocole. Tous les participants doivent avoir la responsabilité réciproque de se protéger l'un l'autre.

Définition des expressions suivantes dans tout le document :

**La distanciation sociale** – au moins 1,5 m de distance entre les personnes, quand/où cela est possible.

**Le masque** – chirurgical, 3 couches ou similaire sans valve.

Les valves sur les masques filtrent seulement l'air inspiré (de l'environnement aux poumons) mais elles ne filtrent pas l'air expiré (des poumons à l'environnement).

<https://multimedia.3m.com/mws/media/1791500O/comparison-ffp2-kn95-n95-filtering-facepiece-respirator-classes-tb.pdf>

**Le désinfectant pour les mains** – tout liquide ou gel ayant des propriétés désinfectantes approuvées par le gouvernement local, de préférence fourni en distributeurs sans contact.

**Le personnel** – sauf indication contraire, il inclut les effectifs présents à l'évènement, par exemple le personnel local, le personnel de la FIJ, les bénévoles, l'audiovisuel, la sécurité.

**Le nettoyage** – s'effectue à tous les points avec des produits désinfectants par des agents d'une société professionnelle.

**Les gants** – L'utilisation des gants est déconseillée. Porter des gants donne une fausse impression de sécurité et les personnes ont tendance à oublier de se laver et de se désinfecter les mains. Les mains nues sont plus fréquemment désinfectées, moins de risque de se toucher le visage.

<https://www.fr24news.com/a/2020/05/gloves-provide-a-false-sense-of-security-during-covid-19-u-of-g-expert.html>

# CHAPITRE 2 - GÉNÉRALITÉS

## 2.1 Champ d'application

Les mesures ci-dessous s'appliquent à TOUTES les personnes impliquées lors de l'événement de l'arrivée jusqu'au départ.

Chaque personne concernée par l'événement devra faire preuve de bon sens dans son comportement et respecter les consignes liées à la pandémie Covid-19, en particulier en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.

Mis à part le présent protocole et les tests obligatoires qui y sont mentionnés, l'organisateur doit faire parvenir une brochure sur toutes les mesures applicables dans son pays, en même temps que la brochure de l'évènement. Ces dispositions à caractère local seront ajoutées au présent protocole.

## 2.2 Conditions de participation spécifiques liées au Covid-19

Chaque participant, qu'il soit athlète ou personnel, international ou local, DOIT :

- Présenter à l'arrivée au moins deux (2) certificats médicaux individuels négatifs de Covid-19 (tests PCR effectués maximum 5 jours avant l'arrivée et à 48 heures d'intervalle) et une attestation individuelle sur l'honneur de l'absence de symptôme depuis 14 jours (Annexe 1). Le certificat doit être en anglais ou bilingue avec l'anglais obligatoire. Disposition à modifier selon les exigences locales en vigueur ;
- Port du masque en permanence. Exceptions : les compétiteurs sur le tatami pendant leur combat où le port du masque est interdit ; durant l'échauffement au choix des athlètes ;
- Distanciation de 1,5 m en permanence, sauf pour les compétiteurs durant leur combat et l'échauffement avec UN PARTENAIRE ;
- La prise de température sans contact par l'organisateur à l'arrivée sur le territoire, sur le lieu d'hébergement, sur le lieu de compétition et tout autre lieu officiel de l'évènement, doit être acceptée par toute personne accréditée.

**Si une personne ne respecte pas les conditions de participation, elle ne sera pas autorisée à participer à l'évènement.**

## 2.3 Matériel

- Les organisateurs doivent fournir le matériel réglementaire nécessaire au bon déroulement de l'évènement pendant et hors compétition dans tous les lieux concernés par l'organisation (masques, gel désinfectant, thermomètres sans contact, etc.) ;
- Une liste du matériel nécessaire sera fournie par la Commission médicale de la FIJ.

## 2.4 Lieu de compétition

Toutes les salles concernées par l'événement devront être ventilées régulièrement. Le système de ventilation doit être installé de préférence avec des filtres HEPA ou MERV 13 ou 14 ou tout autre système de purification d'air similaire.

## 2.5 Personnel spécifiquement dédié au Covid-19

- Un responsable Covid-19 de la FIJ sera nommé par la FIJ pour chaque événement ;
- Un responsable Covid-19 de l'organisation locale sera proposé et validé par la FIJ ;
- Chaque délégation devra désigner un responsable Covid-19 qui devra être présent lors de l'événement et sera en charge de toutes les questions liées au Covid-19 pour leur délégation.

Tous les responsables Covid-19 devront connaître la réglementation en vigueur et les mesures spécifiques de l'organisation du pays. Ils seront chargés d'informer en amont tous les interlocuteurs de la réglementation et de la faire respecter.

## 2.6 Tests de Covid-19

L'organisateur local doit mettre en place et financer un service de dépistage du Covid-19 avec au moins un (1) test PCR par participant, à effectuer immédiatement à l'arrivée, de préférence dans un site de dépistage installé dans les locaux de l'aéroport.

L'organisateur doit s'assurer que les résultats des tests soient disponibles au plus tard dans les 24 heures. Jusqu'à ce que les résultats de tests soient obtenus, tous les participants doivent rester dans leurs chambres d'hôtel, où les repas seront également livrés.

**Avant l'ouverture de la salle de compétition aux délégations et aux organisateurs, les responsables Covid-19 de la FIJ et du Comité Local d'Organisation devront vérifier la mise en œuvre de toutes les mesures sanitaires requises.**

## 3.1 Mesures générales

- Les gants ne doivent pas être utilisés sauf cas particulier (ex. blessures avec du sang) ;
- Se laver/désinfecter les mains régulièrement et surtout en cas de contact avec une personne ou un objet ;
- Les compétiteurs devront se laver et désinfecter les mains et les pieds régulièrement, en particulier avant l'échauffement et le combat ;
- Pas de poignée de mains – utiliser les coudes pour se saluer ou se saluer comme sur le tatami ;
- Porter un masque (le changer minimum 2 fois par jour) ;
- En cas d'effort physique intense, le masque peut exceptionnellement être retiré ;
- Maintenir la distanciation sociale le plus possible ;
- Désinfecter son téléphone mobile ;
- Utiliser son propre stylo, ne pas le prêter ;
- Être le seul à utiliser les mêmes documents papier et téléphone mobile, bouteille d'eau, etc. ;
- Si une personne a des symptômes du Covid-19, en informer IMMÉDIATEMENT le responsable Covid-19 de la FIJ, local ou de la délégation.

## 3.2. Mesures d'hygiène personnelle

### Au début de la journée :

- Prendre une douche avec du savon ;
- Se laver, désinfecter les mains ;
- Mettre un masque neuf ;
- Désinfecter les stylos, le matériel en plastique, etc. ;
- Localiser les toilettes les plus proches et/ou l'installation de lavage des mains.

### Pendant la journée :

- Se laver, désinfecter les mains régulièrement ;
- Changer son masque au moins 2 fois par jour ;
- Désinfecter son matériel régulièrement ;
- Désinfecter ses mains avant de se mettre un masque neuf ;
- Jeter ses masques utilisés dans une poubelle qui a un sac poubelle.

### A la fin de la journée :

- Se laver, désinfecter les mains ;
- Désinfecter son matériel et son espace de travail (le cas échéant) ;
- Ramasser et jeter les déchets dans une poubelle qui a un sac poubelle.

# 4. CHAPITRE 4 – MESURES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES LIEUX

## 4.1. Aéroport – Accueil

- Les voyageurs doivent connaître le protocole Covid-19 de l'aéroport d'arrivée. Le personnel du Comité Local d'Organisation doit informer les passagers à l'arrivée de toutes les mesures spécifiques en place ;
- Le personnel du Comité Local d'Organisation doit s'assurer que les délégations à leur arrivée ne se mélangent pas avec d'autres populations. S'il y a un temps d'attente pour prendre les véhicules ou effectuer les tests, il faut s'assurer que les participants sont isolés et attendent en respectant la distanciation sociale. De préférence les faire attendre à l'extérieur de l'aéroport à l'air libre, si les conditions climatiques le permettent ;
- Veiller à ce que toutes les personnes en charge des transports et de l'accueil (chauffeurs, hôtesses, etc.) respectent les gestes barrières, appliquent les mesures d'hygiène et que le placement dans les véhicules respecte toutes les mesures de protection de la santé ;
- Chaque membre de la délégation doit gérer son bagage dans et en dehors du véhicule de transport.

## 4.2. Hôtel

- Les consignes de l'hôtel doivent être respectées par tous. Suivre strictement les directives données par le personnel de l'hôtel, du Comité Local d'Organisation et de la FIJ ;
- Chaque membre de la délégation doit gérer individuellement son bagage de la sortie du véhicule à sa chambre d'hôtel, à l'arrivée et au départ ;
- Garder son masque en permanence dans les espaces publics de l'hôtel, sauf lors des repas s'ils sont pris dans un espace spécifique de l'hôtel ;
- Lorsque cela n'est pas nécessaire, éviter autant que possible tous les espaces publics de l'hôtel.

## 4.3. Enregistrement à la compétition

- Deux personnes maximum par délégation sont autorisées à se rendre à l'enregistrement à la compétition ;
- Prévoir des horaires de passage pour les délégations afin d'éviter une trop forte affluence ;
- Le Comité Local d'Organisation doit déterminer le nombre de postes et de personnes présentes simultanément dans la salle ;
- S'assurer de la distance de 1,5 m entre le Comité Local d'Organisation et les délégations ;
- Désinfecter tout le matériel qui n'est pas utilisé individuellement, après chaque délégation.

# 4. CHAPITRE 4 – MESURES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES LIEUX

## 4.4. Pesée et pré-contrôle du judogi

- Les salles de pesée et de contrôle des judogi doivent être situées dans des lieux suffisamment grands qui offrent aux athlètes et au personnel en charge de ces contrôles un espace suffisant pour la distanciation sociale ;
- Concernant la pesée, qu'elle soit officielle ou officieuse, les balances doivent être désinfectées avec un produit adapté avant le passage de chaque athlète ;
- Les athlètes doivent se désinfecter les mains et les pieds avant la pesée ;
- Les athlètes doivent monter pieds nus sur les balances ;
- Prévoir un temps suffisamment long et un ordre de passage pour éviter une trop forte affluence ;
- L'alignement des athlètes pour la pesée doit être respecté, des marquages au sol doivent être positionnés pour indiquer la distanciation sociale (au moins 1,5 m entre les personnes) ;
- Concernant le contrôle des judogi, prévoir un temps suffisamment long et un ordre de passage pour éviter une trop forte affluence ;
- L'alignement pour le contrôle des judogi doit être respecté, des marquages au sol doivent être positionnés pour indiquer la distanciation sociale (au moins 1,5 m entre les personnes) ;
- Pour éviter une possible transmission via le tissu du judogi, l'athlète devra montrer aux contrôleurs que son judogi est aux normes FIJ et que tous les marquages sont réglementaires. Tout contact physique doit être évité ;
- Si les personnes en charge du contrôle sont obligées de toucher les judogi, elles devront se désinfecter les mains après chaque contact ;
- Le sokuteiki doit être désinfecté régulièrement.

## 4.5. Tirage au sort

- Il doit être réalisé virtuellement, disponible en direct en ligne, sur une plateforme interactive ;
- En cas de présence de spectateurs :
  - La salle doit être suffisamment grande pour respecter la distanciation sociale, les chaises doivent être placées à 1,5 m l'une de l'autre ;
  - Un seul entraîneur par genre et par délégation sera autorisé (maximum un entraîneur masculin et un féminin par délégation) ;
  - Seul le personnel d'organisation concerné est autorisé à assister au tirage au sort ;
  - Les journalistes ne seront pas invités ;
  - Seule la FIJ pourra autoriser des personnes à assister au tirage au sort.

# 4. CHAPITRE 4 – MESURES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES LIEUX

## 4.6. Transport et arrivée sur le lieu de compétition

### Quitter l'hôtel pour le lieu de compétition:

- Attendre si possible à l'extérieur de l'hôtel ;
- Ne pas se regrouper avec les autres délégations et éviter le contact avec les autres personnes logées dans l'hôtel ;
- Gérer individuellement son bagage ;
- Porter une tenue utilisée uniquement pour le trajet et changer de tenue dès l'arrivée dans la zone d'échauffement.

### Arrivée à la salle de compétition :

- Gérer individuellement son bagage ;
- Garder la distance sociale par rapport aux autres délégations, aux membres du personnel d'organisation et éventuellement au public.

## 4.7. Les conditions sanitaires minimales requises sur le lieu de compétition

- Des désinfectants sans contact doivent être installés à chaque point d'entrée et à plusieurs points fréquentés par les athlètes, les membres des délégations, le personnel, à savoir :
  - Entrée ;
  - Couloirs, halls ;
  - Vestiaires ;
  - Toilettes ;
  - Zone mixte ;
  - Salle de presse ;
  - Salle d'échauffement ;
  - Zone de contrôle du judogi/Chambre d'appel ;
  - Entrée et sortie de l'aire de compétition ;
  - Tables officielles ;
  - Tribunes VIP ;
  - VIP lounge;
  - Tous les lounges.
- Tous les distributeurs de désinfectant doivent être vérifiés et remplis régulièrement ;
- Les poubelles doivent avoir des sacs-poubelle ;
- Fournir de nouveaux masques pour le personnel toutes les 8 heures ;

## 4. CHAPITRE 4 – MESURES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES LIEUX

- Chaque installation sanitaire doit être nettoyée toutes les 30 minutes avec du matériel désinfectant – les poignées de porte, les robinets, les cabines de toilette, le sol, etc. ;
- Chaque installation sanitaire doit être dotée de distributeurs de savon, serviettes en papier et papier toilette en permanence – ne PAS employer d’essuie-mains;
- Le sol doit rester sec en permanence.

### 4.8. Vestiaires

- Ces espaces seront ouverts ou fermés en fonction de la réglementation du pays. S’ils sont fermés, les athlètes pourront partir de l’hôtel en judogi avec un survêtement par-dessus.

### 4.9. Zone d’échauffement

- Le tapis d’échauffement doit être suffisamment grand pour accueillir la population concernée ;
- L’espace doit être suffisamment grand pour que des cabines ou des paravents puissent être aménagés en remplacement des vestiaires ;
- Cette zone est réservée **UNIQUEMENT** aux athlètes combattant le jour même de la compétition ;
- Chaque athlète peut venir avec **UN (1)** seul partenaire d’échauffement ;
- **UN (1)** seul entraîneur par genre et par délégation sera autorisé (maximum un entraîneur masculin et un féminin par délégation) ;
- **UN (1)** seul représentant médical par délégation sera autorisé ;
- Dans la mesure du possible, les organisateurs devront mettre un espace pour l’échauffement à disposition des athlètes ne combattant pas le même jour. Un ordre de passage des délégations sera défini avec réservation horaire. Une personne de l’organisation sera en charge du respect de ces horaires ;
- Le public n’est pas autorisé ;
- La restauration dans cette zone est interdite, à l’exception des boissons en bouteille.

### 4.10. Pesée aléatoire

- Seuls l’athlète et un membre du personnel de l’organisation sont autorisés dans la salle de la pesée aléatoire ;
- Les balances doivent être désinfectées avec un produit adapté avant la pesée de chaque athlète ;
- Les athlètes doivent monter pieds nus sur la balance.

# 4. CHAPITRE 4 – MESURES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES LIEUX

## 4.11. Zone du contrôle du judogi

- La distanciation sociale (1,5 m) doit être respectée, en particulier lors du contrôle du judogi et en entrant dans la zone de compétition ;
- Lors du contrôle du judogi, les athlètes et l'entraîneur devront démontrer au personnel en charge de ce secteur que les réglementations sont bien respectées (label FIJ, dossard, publicités, longueur des manches, croisement de la veste, etc.) ;
- Minimum de contact physique entre le personnel et les athlètes.

## 4.12. Le lieu de compétition

- Les consignes d'hygiène générale doivent être suivies en respectant les mesures d'hygiène de la FIJ (EOG Annexe A5a) et celles spécifiques au Covid-19 ;
- Le tatami (de la compétition et de la zone d'échauffement) doit être:
  - Nettoyé et désinfecté soigneusement avant et après le montage ;
  - Gardé intact après le nettoyage jusqu'à son utilisation pour la compétition le lendemain ;
  - Le tatami de l'aire de compétition doit être nettoyé et désinfecté après chaque tour ;
  - Le tatami de la zone d'échauffement doit être nettoyé et désinfecté toutes les 15 min.
- Toutes les personnes présentes sur le lieu de compétition doivent porter un masque, sauf cas particulier ;
- La distanciation sociale doit être respectée en ce qui concerne le placement du personnel (commissions sportive, d'arbitrage, d'éducation, personnel de la FIJ et de l'Organisation Locale, superviseurs, arbitres, service médical, audiovisuel, etc.) ;
- Les arbitres doivent également porter un masque lorsqu'ils arbitrent ;
- Le personnel médical doit porter un masque en permanence ;
- Les compétiteurs et entraîneurs accéderont à la zone de combat comme par le passé tout en respectant la distanciation sociale ;
- L'entraîneur sera en charge de porter le panier contenant les effets personnels du compétiteur ;
- Le compétiteur retirera son masque juste avant de monter sur le tatami, le déposera dans le panier et le remettra immédiatement après le combat ;
- L'entraîneur devra porter un masque dans la zone de compétition.

# 4. CHAPITRE 4 – MESURES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES LIEUX

## 4.13. Cérémonie de remise des récompenses

- Le protocole de la cérémonie de remise des récompenses doit tenir compte de la distanciation sociale ;
- La cérémonie se déroulera comme par le passé, à l'exception de la remise des médailles. Les athlètes mettront eux-mêmes les médailles autour de leur cou ; les médailles seront présentées sur un coussin. Ils procéderont de la même manière pour la remise éventuelle de toute autre récompense (fleurs, trophée, mascotte, etc.) ;
- Pas de contact physique, pas de poignée de mains, seul le salut du judo est autorisé ;
- Tous les VIPs et les hôtes impliqués doivent porter un masque ;
- Seuls les athlètes monteront sur le podium sans masque ;
- Les VIPs et les hôtes doivent garder une distance de 1,5 m.

## 4.14. Contrôle anti-dopage

- La distanciation sociale et le port du masque doivent être respectés pendant le contrôle anti-dopage et dans les salles de contrôle anti-dopage par toutes les personnes impliquées.

## 4.15. Activités médias

- Les athlètes sollicités pour des interviews et tout représentant media doivent respecter la distanciation sociale ;
- Pendant l'interview, le port du masque n'est pas obligatoire dans la mesure où la distance d'1,5 m est respectée.

## 4.16. Le bureau du Président / la zone VIP

- Le personnel doit porter un masque ;
- Les invités entrant sur le lieu de compétition reçoivent un masque et sont priés de le porter jusqu'à l'entrée de la zone VIP ;
- Tous les repas et boissons sont servis à la carte, à la demande, par des serveurs portant un masque et des gants ;
- Pas de buffet ;
- Des couverts et verres neufs sont fournis régulièrement ;
- La nourriture doit être protégée lorsqu'elle n'est pas servie ;
- Les surfaces sont désinfectées régulièrement.

# 4. CHAPITRE 4 – MESURES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES LIEUX

## 4.17. Les zones des bureaux de l'Organisation Locale

- Doivent se conformer aux recommandations du responsable Covid-19 de l'Organisation Locale ;
- Les distributeurs de désinfectant pour les mains doivent être disponibles à chaque entrée et chaque poste de travail.

## 4.18. La salle médicale / de contrôle anti-dopage

- Elle est utilisée seulement lorsque cela est nécessaire ;
- Seul le personnel autorisé peut y entrer ;
- Présence d'un distributeur de désinfectant pour les mains à l'entrée ;
- La poubelle doit avoir un sac poubelle et être vidée régulièrement ;
- Port du masque obligatoire en permanence.

## 4.19. Les salles de réception et de restauration

- La disposition de ces salles doit respecter la distanciation sociale ;
- Tout approvisionnement en nourriture ou en boisson doit être géré avec un minimum de contact, le personnel en charge de l'approvisionnement doit avoir ses propres désinfectants pour les mains ;
- Tous les repas et boissons doivent être servis – pas de buffet ;
- Les boissons doivent être en bouteille ;
- Dans les zones de restauration pour les athlètes, les délégations devront rester avec leur propre groupe, à 1,5 m de distance des autres délégations.

## 4.20. Le poste de café pour le personnel de l'aire de compétition

- Toute nourriture ou boisson doit être servie ;
- Toutes les tasses/cuillères doivent être jetables (de préférence en papier/bois) ;
- Le sucre doit être fourni en sachet individuel ;
- Toute nourriture (sandwich, sucreries, fruits) doit être protégée ;
- Le poste de café doit être placé en respectant la distanciation sociale avec le personnel de l'aire de compétition le plus proche.

## 4.21. Les zones communes

- Couloirs, passages, etc. doivent rester propres et secs ;
- Des distributeurs de désinfectant pour les mains doivent être disponibles tous les 20 m ;
- Elles doivent être utilisées uniquement si nécessaire ;
- La distanciation sociale doit être respectée chaque fois que possible ;
- Le port du masque est obligatoire pour tous.

# 5. CHAPITRE 5 – MESURES SPÉCIFIQUES POUR LE PERSONNEL

## 5.1. Le responsable Covid-19 de l'Organisation Locale, en relation avec le responsable Covid-19 de la FIJ

- Est en charge d'établir et de mettre en place les mesures sanitaires ;
- Devra faire parvenir aux délégations, avant la compétition, une brochure sur la réglementation du Covid-19 du pays et de la mise en place des mesures prises pour l'évènement en 5 langues (Anglais, Français, Espagnol, Arabe, Russe) ;
- Informera le personnel de l'Organisation Locale et de la FIJ de ces mesures ;
- Informera les délégations de ces mesures pendant le tirage au sort ;
- S'assurera du respect des mesures sanitaires ;
- Sera en contact avec les institutions de santé locales chargées de la gestion des infections de Covid-19 ;
- Saura gérer toute infection signalée – organiser l'isolement jusqu'à l'évacuation, organiser l'évacuation, etc. ;
- Fournira des masques et désinfectants au personnel et aux délégations ;
- Supervisera le nettoyage général ;
- S'assurera que les poubelles et corbeilles à papiers doivent être vidées régulièrement et avant d'être pleines.

## 5.2. Le personnel de l'organisation, les volontaires, autres

- Doivent savoir qui sont les responsables Covid-19 de l'Organisation Locale et de la FIJ pour l'évènement ;
- Doivent connaître le protocole sanitaire de l'évènement ;
- Sont responsables de l'application du protocole ;
- Doivent porter un masque, sauf cas exceptionnel ;
- Doivent maintenir une hygiène personnelle ;
- Doivent respecter les mesures de distanciation sociale.

## 5.3. Les délégations

- Doivent savoir qui sont les responsables Covid-19 de l'Organisation Locale et de la FIJ pour l'évènement ;
- Doivent connaître le protocole sanitaire de l'évènement ;
- Sont responsables de l'application du protocole ;
- Doivent porter un masque, sauf cas exceptionnel ;
- Doivent maintenir une hygiène personnelle ;
- Doivent respecter les mesures de distanciation sociale.

# 5. CHAPITRE 5 – MESURES SPÉCIFIQUES POUR LE PERSONNEL

## 5.4. Le personnel de la FIJ

- Doit savoir qui sont les responsables Covid-19 de l'Organisation Locale et de la FIJ pour l'évènement ;
- Doit connaître le protocole sanitaire de l'évènement ;
- Est responsable de l'application du protocole ;
- Doit porter un masque, sauf cas exceptionnel ;
- Doit maintenir une hygiène personnelle ;
- Doit respecter les mesures de distanciation sociale.

## 5.5. Le Commissaire Médical de la compétition

- Doit savoir qui sont les responsables Covid-19 de l'Organisation Locale et de la FIJ pour l'évènement ;
- Doit connaître le protocole sanitaire de l'évènement ;
- Est responsable de l'application du protocole ;
- Doit porter un masque, sauf cas exceptionnel ;
- Doit maintenir une hygiène personnelle ;
- Doit respecter les mesures de distanciation sociale.

Toutes les personnes concernées par l'évènement doivent être en possession de la brochure sur la réglementation du Covid-19 du pays et de la mise en place des mesures pour l'évènement en 5 langues (Anglais, Français, Espagnol, Arabe, Russe).

# ANNEXE 1 - Déclaration sur l'honneur

Nom: .....

Nationalité: .....

Date et heure d'arrivée: .....

Responsable Covid-19 de la délégation: .....

Représentant légal\* si mineur:.....

Avez-vous présenté l'un des symptômes suivants au cours des 14 derniers jours ?

|   | Symptômes                                     | OUI | NON |
|---|---|-----|-----|
| 1 | Température corporelle supérieure à 37.5°C    |     |     |
| 2 | Toux sèche                                    |     |     |
| 3 | Mal de gorge                                  |     |     |
| 4 | Essoufflement soudain                         |     |     |
| 5 | Vomissements et/ou diarrhée soudains          |     |     |
| 6 | Douleur articulaire et/ou musculaire soudaine |     |     |
| 7 | Fatigue sans raison connue                    |     |     |

Les affirmations suivantes vous concernent-elles ?

|    |   | OUI | NON |
|----|---|-----|-----|
| 8  | Au cours du mois précédent, avez-vous ou un membre de votre foyer a-t-il rencontré une personne suspectée ou positive au Covid-19, ou ayant été en contact étroit avec une telle personne ? |     |     |
| 9  | Un membre de votre foyer observe-t-il une quarantaine volontaire ou officiellement imposée ?  |     |     |
| 10 | Vivez-vous dans le même foyer qu'une personne à risque (> 70 ans, pathologie cardiaque ou pulmonaire chronique, immunodéficience) ?   |     |     |

Je déclare sur l'honneur que si l'un des symptômes mentionnés ci-dessus venait à se déclarer, à tout moment de mon séjour ou de mon voyage, j'en informerai immédiatement le responsable Covid-19 de ma délégation, qui informera les responsables Covid-19 de la FIJ et du Comité Local d'Organisation.

Signature: .....

Nom (en majuscules): .....

Date: .....

Responsable Covid-19 de la délégation

Athlète / parent\*

Représentant légal\*: parent, tuteur, personne autorisée à signer un consentement au nom du mineur.



# ANNEXE 3 – Protocole d'urgence en cas de tests PCR Covid-19 positifs/apparition de symptômes

## En cas de tests PCR Covid-19 positifs

### Responsable Covid-19 de l'Organisation Locale

Les résultats des tests PCR Covid-19 sont confidentiels, le laboratoire peut les divulguer seulement au responsable Covid-19 de l'Organisation Locale, qui doit suivre les réglementations du pays hôte pour :

- organiser l'évacuation et la quarantaine de la personne infectée ;
- informer la/les délégation(s) concernée(s) et la FIJ via le responsable Covid-19 de la FIJ :
  - du lieu où la/les personne(s) infectée(s) doit/doivent être évacuée(s) ou isolée(s) ;
  - de la durée de la quarantaine ;
  - des conditions de la quarantaine ;
  - des frais relatifs à la quarantaine/hospitalisation ;
  - de toute autre information nécessaire.
- Recueillir le questionnaire de suivi de contact (QSC) et le transmettre aux autorités locales si nécessaire ;
- Contacter toutes les personnes mentionnées sur le QSC via le responsable Covid-19 de la délégation avec l'aide du responsable Covid-19 de la FIJ ;
- Prévoir toute mesure complémentaire, si nécessaire.

**Le responsable Covid-19 de l'Organisation Locale a le droit d'annuler l'évènement à tout moment après avoir consulté le Président de la FIJ, le responsable de la compétition de la FIJ, le responsable Covid-19 de la FIJ et le Comité Local d'Organisation.**

### Responsable Covid-19 de la FIJ

Après avoir été informé d'un résultat positif au test PCR Covid-19, le responsable Covid-19 de la FIJ DOIT :

- Trouver, contacter et informer immédiatement la personne concernée via le responsable Covid-19 de sa délégation ;
- Informer le Président de la FIJ et le responsable de la compétition de la FIJ du cas positif ;
- Signaler toute autre information, état de santé de la délégation concernée, etc. au Président de la FIJ et au responsable de la compétition de la FIJ ;
- Faciliter l'évacuation/la quarantaine de la personne infectée ;
- Faciliter la mise en place de toute action nécessaire ;
- Informer toutes les délégations du cas positif ;

# ANNEXE 3 – Protocole d'urgence en cas de tests PCR Covid-19 positifs/apparition de symptômes

- Informer le responsable Covid-19 de l'évènement du parcours de la personne infectée pendant la compétition (par exemple, si cette personne est un athlète et que l'information a été reçue un jour de compétition) ;
- Faciliter la détection de tout cas contact possible;
- Être en relation avec toutes les délégations concernées.

## Responsable Covid-19 de la délégation

Après avoir été informé d'un résultat positif au test PCR Covid-19, le responsable Covid-19 de la délégation DOIT:

- Contacter et localiser la personne infectée ;
- Indiquer à la personne infectée le lieu où elle doit aller ou rester ;
- Informer la personne infectée des conditions locales de quarantaine ;
- Récupérer le QSC rempli et signé et le transmettre au responsable Covid-19 de l'Organisation Locale ;
- Faciliter la quarantaine des cas contacts avec la personne infectée selon les directives du responsable Covid-19 de l'Organisation Locale ;
- Informer le reste de la délégation ;
- Surveiller l'apparition de signes d'infection chez les membres de sa délégation ;
- Informer le Comité Local d'Organisation et le responsable Covid-19 de la FIJ de l'état de santé de sa délégation ;
- Surveiller continuellement les membres de sa délégation et reporter leur état de santé jusqu'au départ de l'évènement;
- Signaler toute suspicion de cas au responsable Covid-19 de l'Organisation Locale.

## Personne infectée

Toute personne ayant un test Covid-19 positif DOIT:

- Respecter les mesures proposées par les responsables Covid-19 de l'Organisation Locale et de la délégation ;
- Aller ou rester à l'endroit désigné ;
- Remplir (avec le plus de détails possibles) et signer le QSC ;
- Respecter les conditions d'évacuation/quarantaine.

# ANNEXE 3 – Protocole d'urgence en cas de tests PCR Covid-19 positifs/apparition de symptômes

## En cas d'apparition de symptômes

Toute personne présentant des symptômes caractéristiques du Covid-19 DOIT :

- Signaler la suspicion d'infection et/ou les symptômes au responsable Covid-19 de sa délégation, de la FIJ ou de l'Organisation Locale (informer celui qui peut être contacté le plus rapidement), en ayant le moins de contact physique avec d'autres personnes ;
- Rester dans sa chambre ou s'auto-isoler sur le lieu de compétition avec l'aide des organisateurs jusqu'à ce qu'un examen médical approprié soit effectué ;
- Remplir et signer le QSC, si nécessaire ;
- Suivre les consignes du responsable Covid-19 de l'Organisation Locale ;
- Respecter les conditions d'évacuation/quarantaine.

## Responsables Covid-19 de l'Organisation Locale, de la FIJ et de la délégation

Doivent suivre le protocole en cas de test PCR Covid-19 positif.

Le responsable Covid-19 de l'Organisation Locale est en charge de :

- Contacter un médecin afin de déterminer si les symptômes correspondent à une infection au Covid-19 ;
- Faire procéder à un test PCR pour confirmer l'infection.

# ANNEXE 4 – Décharge de responsabilité - Covid-19

L'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le nouveau coronavirus (Covid-19) comme pandémie mondiale. En raison de sa transmission de personne à personne au moyen de gouttelettes respiratoires, la Fédération Internationale de Judo (FIJ) a fixé des recommandations, des lignes directrices et certaines interdictions dans le protocole Covid-19.

Le protocole Covid-19 de la FIJ s'applique à tous les participants des événements organisés par la FIJ.

En considération de ma participation aux évènements organisés par la FIJ, je soussigné(e),  
..... :

1. Confirme avoir pris bonne note du protocole Covid-19 établi par la FIJ et m'engage par la présente à le respecter.
2. Reconnais et accepte les points suivants :
  - Je suis conscient(e) de l'existence d'un risque lié à ma présence physique sur le lieu de l'évènement et ma participation aux événements de la FIJ qui peuvent causer des blessures ou des maladies comme le Covid-19.
  - Je n'ai éprouvé aucun symptôme de fièvre, de fatigue, de difficulté respiratoire, de toux sèche ou de tout autre symptôme lié au Covid-19 ou à toute maladie transmissible au cours des 14 derniers jours.
  - Ni moi, ni aucun membre de ma famille n'avons été diagnostiqué(e)(s) au virus Covid-19 au cours des 30 derniers jours.
3. Au vu de ce qui précède, je déclare par la présente que :
  - Je suis entièrement et personnellement responsable de ma propre sécurité et de mes actes lors de ma participation aux événements et je reconnais l'existence d'un risque de contracter le Covid-19.
  - En connaissance des risques encourus, je libère et décharge la FIJ, de toute responsabilité, réclamation, demande, action ou cause d'action en tout genre, découlant directement ou indirectement de tout(e) perte, dommage, blessure ou décès, qui peut m'arriver suite au Covid-19 lors de ma participation à des événements de la FIJ, à l'intérieur, l'extérieur ou autour des lieux de l'évènement ou lors de l'utilisation des installations qui peuvent entraîner une exposition ou un préjudice involontaire dû au Covid-19.

Par ma signature ci-dessous, je reconnais avoir lu la présente décharge de responsabilité et comprendre son contenu ; avoir au moins dix-huit (18) ans et être apte à donner mon consentement ; avoir été suffisamment informé(e) des risques encourus ; et je consens à signer cette décharge de responsabilité de mon plein gré avec la pleine intention de respecter les termes de la présente, et libre de toute incitation ou représentation.

Cette décharge de responsabilité demeurera en vigueur jusqu'à ce que les lois et règlements liés au Covid-19 soient levés.

DATE :

SIGNATURE :



**IJF Headquarters and Presidential Office**

HUN 1051 Budapest

József Attila str.1

[www.ijf.org](http://www.ijf.org)

**IJF General Secretariat**

21-25 Avenue de la Porte de Châtillon

75 680 Paris Cedex 14 France

